
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29/09/2026

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : REFORMER LA FISCALITÉ DU FONCIER POUR FAVORISER L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Le Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Vienne a réuni ses adhérents le 25 septembre dans la salle de conférence du Crédit Agricole de Poitiers avec deux invités de marque : le Président de la Fédération Nationale, M Bruno KELLER, et M Pascal LECAMP, député de la 3ème circonscription, venu entretenir les propriétaires ruraux de la mission qu'il mène avec son collègue Dominique POTTIER, dans le but d'établir un diagnostic de la fiscalité agricole.

Cette mission parlementaire, commandée par le Premier Ministre, doit aboutir à des propositions sur plusieurs axes, en particulier le soutien au renouvellement des générations.

Le Président de Monvillier a commencé son rapport d'activité en disant la solidarité des propriétaires avec les agriculteurs qui connaissent une année particulièrement difficile. Après avoir expliqué le mécanisme qui fait que, malgré cette situation, l'indice des fermages a augmenté de 3,2 %, il a proposé aux propriétaires-bailleurs de faire une remise exceptionnelle ou un échéancier de paiement. Et surtout de bien redonner aux fermiers la part de dégrèvement de taxes foncières qui leur revient, que ce soit le dégrèvement accordé chaque année ou le dégrèvement exceptionnel que les propriétaires vont recevoir dans les mois qui viennent. Il a conclu son rapport en affirmant que pour encourager les propriétaires privés ruraux à garder leurs terres et à les mettre à disposition de nouveaux agriculteurs, il fallait à la fois réformer le statut du fermage et la fiscalité liée au foncier.

Bruno KELLER, président de la FNPPR, a insisté sur le « tsunami » qui se prépare sur le foncier agricole avec dans les 7 ans qui viennent 150000 agriculteurs qui vont partir à la retraite en libérant 10 millions d'hectares, soit plus du tiers de la surface agricole française. Il faut bien sûr favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs mais également inciter les propriétaires à conserver leurs terres et à les transmettre.

Car un point a fait consensus entre les intervenants : il est impossible d'installer de nouveaux agriculteurs s'ils doivent prendre en charge l'achat du foncier, ce d'autant plus lorsque ces nouveaux installés ne viennent pas du milieu agricole.

Pascal Lecamp n'a bien sûr pas pu dévoiler les conclusions de son rapport qui sera remis au Premier Ministre le 8 octobre prochain. Il a expliqué la complexité de la fiscalité : 22 dispositifs concernant le foncier agricole. Dans les chantiers ouverts dans cette mission, les propriétaires ont bien entendu Pascal Lecamp dire qu'il fallait les inciter à mettre leurs terres à bail.

Le Président Keller lui a répété les propositions qui avaient été faites en ce sens lors d'une récente audition de la FNPPR par MM. Lecamp et Pottier :

- Aligner la fiscalité des revenus fonciers des propriétaires qui mettent leurs terres à bail à des agriculteurs sur la fiscalité des revenus venant d'investissements faits dans toute autre industrie, donc imposer ces revenus à la flat-tax. C'est une question d'équité.

- Modifier le régime d'exonération de l'IFI : aujourd'hui un propriétaire peut être exonéré d'IFI seulement si ces terres sont louées à un membre du cercle familial, ce qui est difficilement compréhensible. Il faut étendre cette mesure aux terres louées à des tiers.

- Modifier la répartition aujourd'hui paritaire de la taxe pour chambre d'agriculture. Les services de la Chambre profitant principalement aux exploitants et les propriétaires n'ayant qu'un seul siège dans la gouvernance, une répartition 20% propriétaires, 80% exploitants serait plus logique

- Mettre en place des dispositions fiscales spécifiques en faveur de la protection de l'environnement qui pourraient se traduire par exemple comme des exonérations de taxes foncières pour maintenir des zones humides ou des encouragements à l'investissement pour la création de réserves d'eau mises à disposition des fermiers.

Cette assemblée générale a été l'occasion de débats constructifs et a montré la volonté des propriétaires ruraux de voir les choses évoluer pour donner aux générations qui viennent l'envie de détenir du foncier et de le transmettre à leur tour.

Hervé de MONVALLIER, Président SDPPR 86